

Projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 11 MAI À SAINT-ANSELME

Québec, le 19 avril 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 11 mai 2011, à compter de 19 h 30, à la Salle multifonctionnelle, au 243 rue Principale à Saint-Anselme**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 3 juin 2011.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 3 juin 2011, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Laurent-Caron, 60, chemin Saint-Marc, Saint-Anselme ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Anselme, 134, rue Principale, Saint-Anselme ;
- Bibliothèque La Reliure, 123, rue Belleau, Saint-Henri ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Henri, 219, rue Commerciale, Saint-Henri.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme dans la MRC de Bellechasse s'inscrit dans le plan global d'amélioration de l'axe de la route 173/277 entre Lévis et Sainte-Claire. Le réaménagement proposé par le ministère des Transports se diviserait en deux secteurs : périurbain et rural. Le secteur périurbain, d'une longueur de 1,1 km, toucherait la rue Albert-Deblois et le rang de la Montagne. Ce segment de route serait réaménagé avec deux voies de circulation et une troisième voie centrale réservée aux manœuvres de virage à gauche. L'emprise aurait une largeur de 31 m. Pour le secteur rural, d'une longueur de 5,4 km, il concernerait le rang de la Montagne et le

chemin du Trait Carré (route 218). Ce segment serait réaménagé avec une section de type rural à quatre voies avec chaussées séparées par un terre-plein central. L'emprise aurait 62,5 m de largeur.

Le projet comprend aussi des aménagements routiers, dont un carrefour giratoire et trois boucles de virage. Le carrefour giratoire est proposé pour améliorer la sécurité et la fonctionnalité à l'intersection avec le rang de la Montagne. Il marquerait aussi la transition entre les deux secteurs (périurbain et rural). Quant aux trois boucles de virage, elles sont proposées afin de réduire les détours engendrés par la présence d'un terre-plein dans le secteur rural. Le coût du projet est estimé à 25 M\$ et les travaux s'étaleraient sur une période de quatre ans.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le promoteur, le projet aurait un impact sur les activités agricoles et les érablières présentes tout le long de la route projetée dans ce secteur en empiétant sur les terres agricoles de chaque côté de la route actuelle. De plus, il nécessiterait l'acquisition ou le déplacement d'une quinzaine de bâtiments, principalement des résidences. Pour atténuer cet impact, chaque propriétaire ou locataire serait compensé monétairement par le ministère des Transports selon les règles et les principes d'indemnisation établis en matière d'acquisition.

Enfin, les résidants qui resteraient en bordure de la route auraient à modifier leurs habitudes de déplacement en raison de la présence du futur terre-plein qui séparerait les deux chaussées. L'utilisation des boucles de virage ou les demi-tours aux intersections les obligeraient à faire des détours de quelques centaines de mètres, mais les mouvements de circulation seraient plus sécuritaires.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 3 juin 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : route277@bape.gouv.qc.ca.